



CGT FAPT 06

Madame la Directrice Orange Grand Sud-Est
SKY56
18 rue Général Mouton Duvernet
69003 Lyon

Nice, le 10 JUIN 2020

Notre organisation syndicale CGT FAPT 06 dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du **MARDI 16 JUIN 2020** couvrant l'ensemble des salariés Orange du département des Alpes maritimes. Ce préavis couvre l'ensemble des salariés, fonctionnaires et contractuels, de l'ensemble des unités qui se trouvent sur notre département, y compris ceux des divisions nationales.

Alors que le personnel a été félicité par le PDG pour son engagement depuis le début de la crise sanitaire, et que toutes les forces ont été mobilisées pour maintenir le fonctionnement des réseaux et services, la direction d'Orange a décidé de transformer ces remerciements par la confiscation de leurs congés : 6 jours de JTL ont été imposés aux salariés et par l'octroi d'une prime à seulement 10% des salariés.

Cette décision provoque l'incompréhension des salariés, tant elle est injuste, puisque 90% du personnel a travaillé durant la période de confinement. Orange a fait le choix de la régression sociale pour ses salariés, malgré des finances au vert et un Chiffre d'Affaire (CA) en augmentation de 1% au 1er trimestre 2020, et un résultat net en 2019 de 3 milliards d'€. Rien ne justifie l'accaparement de nos congés.

Les salariés cesseront le travail sur les points suivants :

- La restitution des **6 JTL imposés** et des congés annuels pris à celles et ceux qui n'avaient pas de JTL et l'acceptation de **tous les congés estivaux**.
- L'octroi d'**ASA garde d'enfant** à tous les salariés (AFO et ACO) qui ont des enfants de moins de 16 ans à garder sans prise de congés ou JTL
- L'octroi de la **prime de 1000€ pour tous** pérennisé avec la mise en place du 13^{ème} mois.
- **L'augmentation de 300€/mois des salaires** pour l'ensemble des ACO et AFO.
- **La revalorisation des grilles indiciaires** et le dégel du point d'indice pour les fonctionnaires.
- L'égalité salariale immédiate **femmes / hommes**.
- **La ré-internalisation de l'activité sous-traitée** avec embauche des sous-traitants.

Nous sommes disposés, comme la loi le prévoit, à vous rencontrer pour négocier une solution qui évitera cette grève.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre parfaite considération.

Le syndicat départemental
CGT FAPT 06
Laurence ROZE